**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 15 (1908)

**Anhang:** Mode de formation du clergé du diocèse de Bâle dans la première

moitié du XVIIIe siècle

Autor: Chèvre, G.-F.

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# APPENDICE

# MODE

de formation du clergé du diocèse de Bâle dans la première moitié du XVIIIe siècle \*)

Dans l'intérêt de la clarté autant que de la brièveté, on me permettra de circonscrire ce vaste sujet et de limiter mon travail au Jura bernois. Mais pour donner à la question posée une réponse satisfaisante, il est, sinon nécessaire, du moins à propos de remonter au delà du XVIII<sup>e</sup> siècle et même de prendre l'affaire, comme on dit, ab ovo.

Le 12 juillet 1590, le plus illustre des princes-évêques de Bâle écrivait au Nonce à Lucerne, ces lignes empreintes d'une profonde et légitime tristesse: « Pasteur de mon peuple, et non mercenaire, je ne veux pas le laisser dans l'ignorance crasse des vérités qu'il doit connaître ». Il écrivait de même au Provincial des Jésuites en Souabe: « Le diocèse de Bâle, qui est assez vaste, est néanmoins dépourvu de bons et aptes pasteurs. Bien que l'Allemagne abonde en prêtres, elle n'en fournit guère qui soient pieux, doctes et capables de maintenir dans nos Etats la foi des âmes qui y sont restées fidèles. » (Archives de l'ancien Evêché de Bâle, liasse « Collège de Porrentruy »).

Former des prêtres, de bons et capables pasteurs pour son diocèse, tel est donc le désir ardent du grand évêque Jacques-Christophe de Blarer de Wartensée.

Mais pour atteindre son but, il faut une école. Et cette école est créée. Grâce à de nombreuses démarches, l'évêque

<sup>\*)</sup> Ce travail nous étant parvenu alors que l'impression des feuilles qui précèdent était déjà terminée, nous n'avons pu lui donner le rang qui lui était réservé.

\*\*Les éditeurs.\*\*

a la consolation de voir arriver à Porrentruy quatre Pères Jésuites, lesquels, dès le 11 octobre 1591, ouvrent dans un local provisoire les quatre premières classes, rudiments, grammaire, syntaxe et humanités. L'année suivante vit s'ouvrir de plus la classe de rhétorique et en 1604 la dialectique et la casuistique. La dialectique, alors, correspondait à notre cours de philosophie actuel et la casuistique à la morale et en partie au dogme.

C'est en cette même année 1604 que les P. Jésuites prenaient solennellement possession du bâtiment du Collège, dont le prince de Blarer avait posé et bénit la première pierre sept ans auparavant (27 août 1597). Le fondateur du collège voyait ainsi se réaliser l'objet de son noble rêve. Ce qui mit le comble à sa joie, ce fut l'établissement des deux cours supérieurs dont nous venons de parler. Il n'eut pas, hélas! celle de présider les examens publics en ces deux branches, inaugurés dès l'an 1613 pour le printemps et l'automne de chaque année, examens qui valurent au Collège un rapide et magnifique essor et firent bientôt remonter à 300 le nombre des élèves sous la direction de 14 professeurs.

En 1617, les études supérieures prennent un nouveau développement. La métaphysique vient s'ajouter à la dialectiqe ou logique et à la casuistique. A la demande du prince de Rinck de Baldenstein, le digne neveu de Christophe de Blarer, on joint un cours de controverses religieuses, obligatoire pour tous les élèves se destinant au sacerdoce. C'était une sorte de cours équivalant, sous une forme qui ne manquait pas d'attraits, à notre dogmatique tant générale que particulière ou spéciale.

Les auteurs alors en vogue étaient, pour la morale, l'Instructio sacerdoteus du savant Tolet (Toledus), dont Clément VIII, en 1573, récompensa les éminents services rendus à l'Eglise par la pourpre cardinalice, et que le professeur Gury S. J. caractérise ainsi: « probabiliste modéré, éminent par sa doctrine et par la brièveté, l'ordre et la solitidité de son enseignement. »

On utilisait de même pour la logique, son *Introductio* in dialecticam. Aristotelis.

Un autre Jésuite était Espagnol d'origine. Emmanuel

Sa était mis à contribution pour son bon traité intitulé: Aphorismi confessariorum ex doctorum setentiis.

Dans leurs cours, les maîtres, on le comprend, n'oublaient pas Saint Thomas, ni son admirable commentaire par le P. Suarez. Trois années étaient consacrées aux études théologiques. Après un examen sérieux, les futurs prêtres devaient suivre un cours de pastorale, de liturgie, de chant sacré et seulement alors ils étaient admis aux saints ordres.

Le séminaire n'existait toujours pas. La guerre de Trente ans et d'autres malheurs en avaient empêché l'établissement, malgré toute la bonne volonté de sept évêques qui s'étaient succédés sur le siège de Saint Pantale.

Un huitième, dans des temps meilleurs, fut plus heureux. C'était Conrad de Reinach. En 1716, le 18 octobre, le nouveau bâtiment, construit aux frais du prince, et qu'on appela convict, comme de nos jours, s'ouvrit et donna accès à quinze séminaristes, dirigés par deux Pères Jésuites. Dès lors, le prince évêque voulut, comme préparation à la théologie, que le cours de philosophie fût suivi pendant deux années par les futurs théologiens tout en maintenant les trois années d'études théologiques.

En 1746, les « controverses » furent avantageusement remplacées par le droit canonique, dont fut chargé le professeur de morale. En même temps, les professeurs eurent à donner l'enseignement dogmatique.

Les cours de théologie firent un pas de plus dans la voie progressive de leur développement, par l'érection en 1762 d'une Faculté de théologie proprement dite, avec tous les avantages que comporte ce titre.

La nouvelle faculté vit bientôt sélever à 50 le nombre des théologiens, le séminaire comptant alors de 30 à 35 aspirants au sacerdoce. En 1765, une chapelle fut adjointe au séminaire. C'est là que se firent désormais les grandes ordinations. Ces ordinations furent, en 1764, au nombre de 114.

Le séminaire n'eut pas trop à souffrir de la suppression des Jésuites en 1773. Les Pères, sécularisés, continuèrent l'enseignement théologique dans les chaires établies au Collège, le séminaire restant sous leur direction. Les professeurs de théologie étaient alors les ex-Pères Alexandre Vonderweid, Arbogast Buol et Charles Baur.

En 1780, le P. Buol, Suisse, avait pour collègues le

P. Rosé, d'Altkirch, et le P. Falcino, Italien.

Le P. Riss était alors directeur du séminaire. Il avait succédé en 1770 au P. Belasy, dont nous trouvons aux archives du château, liasse « Cura animarum » les instructions ou règles suivantes, écrites de sa main (en latin):

- « Le temps du séminaire est de neuf mois en tout. Il est divisé en deux parties, l'une de sept mois et l'autre de deux mois. Après les sept premiers mois, les séminaristes n'étant encore liés par aucun ordre majeur, sont renvoyés, afin qu'ayant pratiqué dans le séminaire la discipline de la vie cléricale, ils puissent hors du séminaire délibérer sûrement et décider s'ils veulent, d'une volonté stable, embrasser l'état ecclésiastique et y persévérer pour la réception des saints ordres.
- » S'ils le veulent, après un espace d'environ six mois, temps des interstices entre les mineurs et le sous-diaconat, ils rentrent au séminaire pour être ordonnés sous-diacres et s'ý préparer pour un examen et une retraite de trois jours.
- » Ensuite ils observent hors du séminaire le même intervalle d'environ six mois avant de se présenter pour le diaconat, puis six autres mois pour la prêtrise.
- » Vient ensuite la deuxième partie du séminaire. Deux mois entiers ne sont pas de trop pour se préparer à l'ordination sacerdotale, tant par l'étude immédiate de ce qu'exige le soin des âmes que par celle des fonctions ecclésiastique (liturgie, cérémonies des sacrements, et chant sacré ou plain chant).
- » Les conditions d'entrée au séminaire et de réception des ordres sacrés sont les suivantes:
- 1. Nul n'est admis qu'il n'ait étudié pendant deux ans toute la théologie morale.
- 2. Nul n'est promu au sous-diaconat qu'il n'ait d'abord passé sept mois au séminaire et qu'il ait observé les six mois d'interstices après la réception des ordres mineurs.
- 3. Nul n'est promu au sacerdoce qu'il n'ait fait intégralement ses neuf mois de séminaire et étudié pendant

quatre ans la théologie dogmatique en gardant les interstices. »

A cette note du P. Belasy je joins immédiatement cette autre du P. Riss, directeur du séminaire de 1770 à 1773:

- « Prix de la pension:
- » Tout étudiant paie en entrant, les deux tiers de la pension, c'est-à-dire 20 écus sur 30, soit 5 louis d'or. Le reste se paie au commencement de juin. On peut aussi payer le tout dès l'entrée. »

La pension totale était ainsi de 180 fr., soit 20 fr. par mois. Certes, ce n'était pas cher. Car voici le menu des repas ordinaires. C'est encore le directeur Riss qui nous l'indique dans un programme (Archives de l'Evêché, liasse Cura animarum).

## « Dîner:

- 1. Un bouillon ou un potage;
- 2. Une demi-livre de bœuf avec légumes,
- 3. Dessert: fruits de la saison ou fromage,
- 4. Une demi-chopine de vin, soit 1 ½ à 2 verres.
- » Souper:
- 1. Soupe,
- 2. Une demi-livre de rôti ou du ragoût,
- 3. Salade,
- 4. Vin comme à midi.

Les jours maigres, à dîner: poisson, 2 livres pour cinq personnes, ou bien œufs, grenouilles, escargots, etc.

Le soir, des œufs ou du farinage, gâteaux, poisson avec une purée de pois, de riz, de lentilles, etc.

Les jours de duplex (fêtes), qui étaient assez fréquents, on ajoutait un « rambulatorium » avec une seconde portion de vin. Si le duplex tombait sur un jour maigre, on le renvoyait à un jour gras.

Telles furent les études théologiques et tel le séminaire sous les yeux de nos princes-évêques jusqu'à l'invasion de la France révolutionnaire en 1792. Asservi par la Révolution impie et sanguinaire, le Jura vit, dès le 6 mai 1794, finir devant l'odieux d'un serment sacrilège tout le clergé, sauf de regrettables mais rares exceptions.

En 1802, le département éphémère et minuscule du

Mont-Terrible fait partie de celui du Haut-Rhin, et passe, par le Concordat, sous la juridiction de l'évêque de Stras-

Dès lors, c'est à Strasbourg que les études théologiques reprirent cours dans le séminaire de cette ville, sorti

des ruines de la Révolution.

Sous l'évêque Saurine, le séminaire de Strasbourg avait repris la marche suivie par les Jésuites, qui en avaient été les directeurs jusqu'à la Révolution, même après la suppression de leur Ordre en 1773. Nous pouvons spécifier les cours qui s'y donnaient pendant les quatre années obligatoires. Ces cours comprenaient le dogme, partagé en deux sections et donnés par deux professeurs. Deux années étaient consacrées à l'enseignement de la théologie générale et deux années à la théologie spéciale. La morale n'était donnée qu'aux élèves de troisième et de quatrième années. Les cours d'éloquence sacrée et d'histoire de l'Eglise étaient communs aux deux sections. En quatrième année, c'était la liturgie et les rubriques des sacrements. Ce n'est que plus tard qu'on introduisit d'abord les cours très intéressants d'archéologie, puis celui de droit canonique.

Nous devons mentionner ici les rares étudiants en théologie qui eurent la bonne chance, comme avant la Révolution, d'être admis au Collège germanique à Rome pour y passer leurs six années de philosophie et de théologie ou ceux, plus rares encore, qui obtinrent leur entrée au séminaire de Milan. Les premiers bénéficiaient du fait que notre diocèse était autrefois de l'empire germanique. Les seconds jouissaient des bourses fondées à Milan par Saint Charles Borromée en faveur de jeunes théologieus

de la Suisse.

Séparé de la France en 1815, et détaché du diocèse de Strasbourg, le Jura ne tarda pas à relever le séminaire de Porrentruy et à le remettre autant que possible sur l'ancien pied. Dès l'an 1817, deux chaires de théologie furent créées au Collège et confiées à d'anciens religieux de Bellelay, le P. Louis Fleury d'Oberlarg, et le P. Grégoire Voirol, des Genevez 1). Le Séminaire se rouvrit à

<sup>1) † 1831</sup> et le P. Fleury en 1827.

son tour le 1er novembre 1821. La direction en fut confiée à M. B. Rottet, alors curé de Mervelier, puis en 1828 à M. Ursanne-Conrad Buchwalder, curé de La Motte, où il tenait sur les bords du Doubs une école privée pour les jeunes aspirants au sacerdoce.

De 1821 à 1836, année de la suppression violente du séminaire et de sa fermeture par le gouvernement de Berne, nous pouvons citer comme habiles professeurs de théologie M. Aubry, qui était en même temps curé des

Bois, et le P. Cramatte, professeur de morale.

Dès l'année 1818, quatre théologiens subissent un examen sur l'Ecriture sainte et l'histoire ecclésiastique, puis

un second examen sur le dogme et la morale.

En 1825, les théologiens sont au nombre de huit, entre autres M. Varé Joseph, sous-diacre. En 1827, on compte seize théologiens, dont onze subissent avec succès les examens dits de Pâques et ceux dits d'automne. L'année suivante voit ces onze candidats au sacerdoce suivre les exercices du séminaire pour se préparer à la réception des saints ordres, tandis que huit jeunes gens fréquentent les cours de théologie. En 1829, les examens valent la note très distinguée à MM. Fischer et Mislin, comme l'année avant à MM. Bélet et Sérasset.

Le programme du Collège à la fin de « l'année schlolastique » 1830, comme c'est dit, donne les noms des professeurs de théologie. Ce sont MM. Cramatte pour la morale et Fleury pour la dogmatique. M. Varé est mentionné comme directeur du pensionnat en même temps que professeur de 1<sup>re</sup> d'humanités. On trouve au séminaire dix aspirants aux ordres sacrés et onze l'année suivante.

On lit en tête du programme de l'année 1831 la note suivante: « Messieurs les théologiens qui désirent être reçus au séminaire sont invités à se présenter le mardi 18 octobre à 8 heures du matin dans la salle des exercices du séminaire pour y subir leur examen.

» (Sig.) U. J. C. Buchwalder, supérieur ».

Même note à la fin de l'année 1832, comme aussi en 1833, 1834 et 1835. L'année 1836 vit sept jeunes étudiants étrangers au diocèse entrer au séminaire de Por-

rentruy. Ce sont MM. Eberlé, du Tyrol, Franck, Lucernois, Isslon, Kaufmann, Ronty, Schekhon et Witt, les cinq Alsaciens du Haut-Rhin. Ces séminaristes furent, hélas! les derniers que vit l'établissement. L'année 1836 est l'année dite des articles de Baden et des arbres de liberté; elle attira sur le Jura tout entier les colères et les foudres de Berne. Furieux de n'avoir pu réussir à séparer le pays de Rome par l'application schismatique des articles de Baden, le gouvernement bernois se vengea de son échec sur le collège et le séminaire de Porrentruy. Les professeurs ecclésiastiques furent destitués et le séminaire fermé.

Depuis ces tristes événements de 1836, les jeunes théologiens du Jura se virent obligés d'aller demander à l'étranger les leçons qu'ils ne trouvaient plus dans leur

patrie jurassienne.

Les Jésuites supprimés par la bulle de Clément XIV — Dominus et Redemptor — en date du 21 juillet 1773, avaient eu la joie de voir leur Ordre restauré par la bulle de Pie VII — Sollicitudo omnium — du 7 août 1814. Et Fribourg s'étant hâté de les remettre en possession de leur beau collège de St-Michel, Fribourg où les Pères avaient été appelés, à la voix du B: Pierre Canisius dès l'an 1581. C'est à Fribourg que les candidats au sacerdoce allèrent, du Jura, puiser aux sources pures de la philosophie et de la théologie. Plus tard, un certain nombre de Jurassiens préférèrent, pour ces cours, Lucerne, où les savants religieux avaient ouvert des cours en 1844, mais qu'ils furent obligés de cesser, l'histoire dit comment, en 1847. Après leur odieuse expulsion de la Suisse, nos théologiens, en grand nombre, tournèrent leurs regards et leurs pas vers Langres, dont le séminaire jouissait alors d'une réputation méritée. Plus de trente jeunes prêtres jurassiens sont sortis de ce séminaire français, ce qui donna lieu à la fondation de l'association dite des Langrois qui se réunissait chaque année sur un point ou l'autre du Jura.

Il en fut ainsi jusqu'à la création du séminaire de Soleure par Mgr Arnold en 1860 (4 janvier), séminaire cahin-caha, quelque peu hybride, dont on ne peut dire ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal. On a qualifié peut-être un peu trop durement cet embryon de séminaire en l'appelant une pétaudière; il fut supprimé par les Etats du diocèse en 1870, sans grand dommage pour la formation du clergé diocésain.

G.-F. CHEVRE, curé-doyen.



